

Je souhaite développer l'engagement des entreprises de la région



NOM, Prénom :

Qualité :

Société :

Adresse :

.....

SIRET :

Réduction d'impôts :

66 % de l'IR pour les personnes physiques

60 % de l'IS ou de l'IR pour les personnes morales

OUI, je fais un don pour soutenir l'action du Fonds de dotation Entreprises et Cités.

Je donne :€ au projet **Y CROIRE**

Par chèque bancaire adressé à Maxence Gailliard (à l'ordre du Fonds de dotation – Entreprises et Cités)

Par virement bancaire

IBAN : FR76 3000 4023 2300 0117 0258 278

BIC : BNPAFRPPXXX

Cachet + Signature :

(Obligatoire)

Votre don est déductible de vos impôts

IMPÔTS SUR LE REVENU :

Votre réduction d'impôts sera égale à 66% de votre don dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer.

POUR LES ENTREPRISES :

La réduction fiscale correspond à :

- 60 % du montant pour la fraction du don inférieure ou égale à 2 millions d'euros
- 40% du montant pour la fraction supérieure à 2 millions d'euros

Dans la limite de 20.000 euros ou 5%o du CA annuel HT

Une obligation de déclaration est prévue pour les entreprises qui effectuent plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt. (Loi 2018-1317 du 28-12-2018 art. 148 et 149)

Vous recevrez votre reçu fiscal environ 3 semaines après la réception de votre don.

Merci d'envoyer votre don à :

Fonds de dotation – Entreprises et Cités – Madame Maxence Gailliard - 40 rue Eugène Jacquet – 59700 Marcq-en-Barœul.